

# Compte-rendu du Conseil municipal du 20 mai 2022

Membres présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET

Membres excusés : Antonio MONTES donne procuration à André GALLAY, Marie-France VIGNES donne procuration à Vincent REQUET.

- 1- **Approbation du compte-rendu** de la séance du 8 avril 2022  
**Accord à l'unanimité.**
- 2- Nomination d'un **secrétaire de séance** : Cyrille GALLAY  
**Accord à l'unanimité.**
- 3- Ajout à l'**ordre du jour** : Location d'un jardin  
**Accord à l'unanimité.**
- 4- **Rentrée scolaire 2022** : Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire, approbation des règlements

## **Tarifs restauration scolaire et périscolaire**

Le tarif de restauration scolaire a augmenté au 1er janvier 2022 et il n'a pas été imputé aux familles, aussi il a été décidé de passer le prix du repas à **5,90 €**.

Les tarifs de l'accueil périscolaire vont augmenter pour les périodes suivantes :

De 7h30 à 8h20 : **2.50 €**  
De 16h30 à 17h00 : **1.40 €**

Les tarifs de l'accueil périscolaire restent inchangés pour les périodes suivantes :

De 16h30 à 17h30 : **2.70 €**  
De 16h30 à 18h00 : **4.00 €**

## **Règlements intérieurs du restaurant scolaire et du périscolaire**

### Règlement du restaurant scolaire

#### Article 6 : Les annulations

Ajout : « L'école ne gère pas la cantine et n'est en aucun cas tenue d'informer la mairie des annulations. Par conséquent, les parents devront contacter directement la mairie en cas d'absence au restaurant scolaire. »

#### Article 8 : Facturation et paiement

Ajout : « La facture est mensuelle et transmise au plus tard le 15 du mois suivant à la Trésorerie de Thonon Les Bains qui est chargée d'émettre le titre exécutoire correspondant.

« A réception du titre, vous avez la possibilité de payer :

- en espèces à la Trésorerie ou dans un point de paiement agréé,
- par carte bancaire via internet
- par virement bancaire ou par chèque

Toutes ces modalités sont précisées sur le titre.

En cas de non-paiement, le recouvrement amiable est assuré par la Trésorerie qui transmettra à un huissier en cas de refus de paiement.

Tout litige sur le nombre de repas facturé est à résoudre avec la Mairie. »

#### Articles 10 et 11 : Inversion des articles

##### Article 10 : Attitude des enfants

Modification : « Le moment du repas offre un temps d'apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations. »

##### Article 11 : Discipline

« Le non-respect des règles de vie en collectivités ou toute détérioration imputable à l'enfant, faite volontairement ou par non-respect des consignes, peuvent entraîner une exclusion partielle ou définitive du restaurant scolaire après que la Commune ait averti les parents et les ait rencontrés. »

#### Règlement du périscolaire

##### Article 4 : Les annulations

Ajout : « L'école ne gère pas l'accueil au périscolaire et n'est en aucun cas tenue d'informer la mairie des annulations. Par conséquent, les parents devront contacter directement la mairie en cas d'absence au périscolaire »

##### Article 6 : Facturation et paiement

Ajout : « La facture est mensuelle et transmise au plus tard le 15 du mois suivant à la Trésorerie de Thonon Les Bains qui est chargée d'émettre le titre exécutoire correspondant.

« A réception du titre, vous avez la possibilité de payer :

- en espèces à la Trésorerie ou dans un point de paiement agréé,
- par carte bancaire via internet
- par virement bancaire ou par chèque

Toutes ces modalités sont précisées sur le titre.

En cas de non-paiement, le recouvrement amiable est assuré par la Trésorerie qui transmettra à un huissier en cas de refus de paiement.

Tout litige sur le nombre de repas facturé est à résoudre avec la Mairie. »

#### **Accord à l'unanimité.**

## 5- **Convention de déneigement**

En l'absence de réception de la convention venant du département, ce point est reporté à un prochain conseil

6- **Déclassement d'un terrain** du domaine public vers un terrain du domaine privé.

La mairie n'ayant pas reçu le document d'arpentage, le déclassement sera présenté lors d'un prochain conseil.

## 7- **Achat de terrains**

Un propriétaire de terrains situés au col du Grand Taillet souhaiterait les vendre à la commune. Il s'agit de 5 parcelles non-constructibles d'une surface totale de 3 076 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose de les acquérir pour 0.5 centimes, soit un montant de 1 538 €.

Les élus considèrent d'une part que ces parcelles ne présentent aucun intérêt stratégique pour la commune et d'autre part que la conjoncture économique est trop incertaine pour acquérir des terrains actuellement.

**Refusé à l'unanimité.**

## 8- **Location d'un jardin**

La commune dispose de 6 lots de parcelles pour des locations de jardins communaux, 4 lots sont disponibles.

Une nouvelle habitante de la commune souhaiterait louer le lot n°1 situé sur la parcelle communale cadastrée section A n°2418.

Un loyer de 40 € annuel sera demandé.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil de signer la convention de location et d'accomplir les différentes formalités.

**Accord à l'unanimité.**

## 9- **Informations diverses**

### - Fête des mères

Madame le Maire informe de l'organisation du vin d'honneur pour la fête des mères prévu le dimanche 29 mai 2022 et demande l'implication des élus pour l'organisation.

### - Elections législatives

Madame le Maire rappelle que les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022 de 8h00 à 18h00.

### - Point travaux d'accessibilité PMR

L'entreprise de désamiantage interviendra à la mairie du 23 mai au 2 juin inclus. Les travaux de perçage du mur pour l'ascenseur devraient être réalisés durant le voyage des enfants de l'école, soit la semaine du 6 juin 2022.

- PLUih

Madame le Maire informe les membres du conseil que le PLUih devrait être validé le 28 juin 2022 après 6 ans ½ de travaux.

- Transport scolaire

La Région Rhône-Alpes a la compétence transport. Le marché ayant été infructueux, un marché de gré à gré devrait être signé. La commune attend les précisions de la Région.

- Voirie

La compétence voirie est une compétence CCHC.

La longueur de la voirie : 8263 ml

Les droits ouverts pour 2022 sont de :

Fonctionnement : 14 494 €

Investissements : 26 760 €

- Fibre optique

Des travaux de raccordement de la fibre optique sont prévus sur la commune du 16 mai au 15 août 2022. En fin d'année, les habitants susceptibles d'être connectés à la fibre, seront contactés par leur fournisseur d'accès à internet qui leur proposera les tarifs de connexion. Il faudra encore un peu de patience avant que chaque habitation soit raccordée au haut débit.

- Raccordement ligne électrique de Tréchauffé

Cyrille GALLAY informe que suite à la demande d'ENEDIS, Le SYANE doit refaire une étude car le projet est sous-dimensionné. Le coût sera impacté.

## 10- Questions diverses

Cyrille GALLAY s'est rendu au comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial du Roc d'Enfer. Deux projets ont été retenus pour Tréchauffé : la reconquête pastorale pour une surface de 4 hectares et le remplacement de la chaudière du logement de la Chèvrerie.

Le Maire,

Maryse GREMAT

